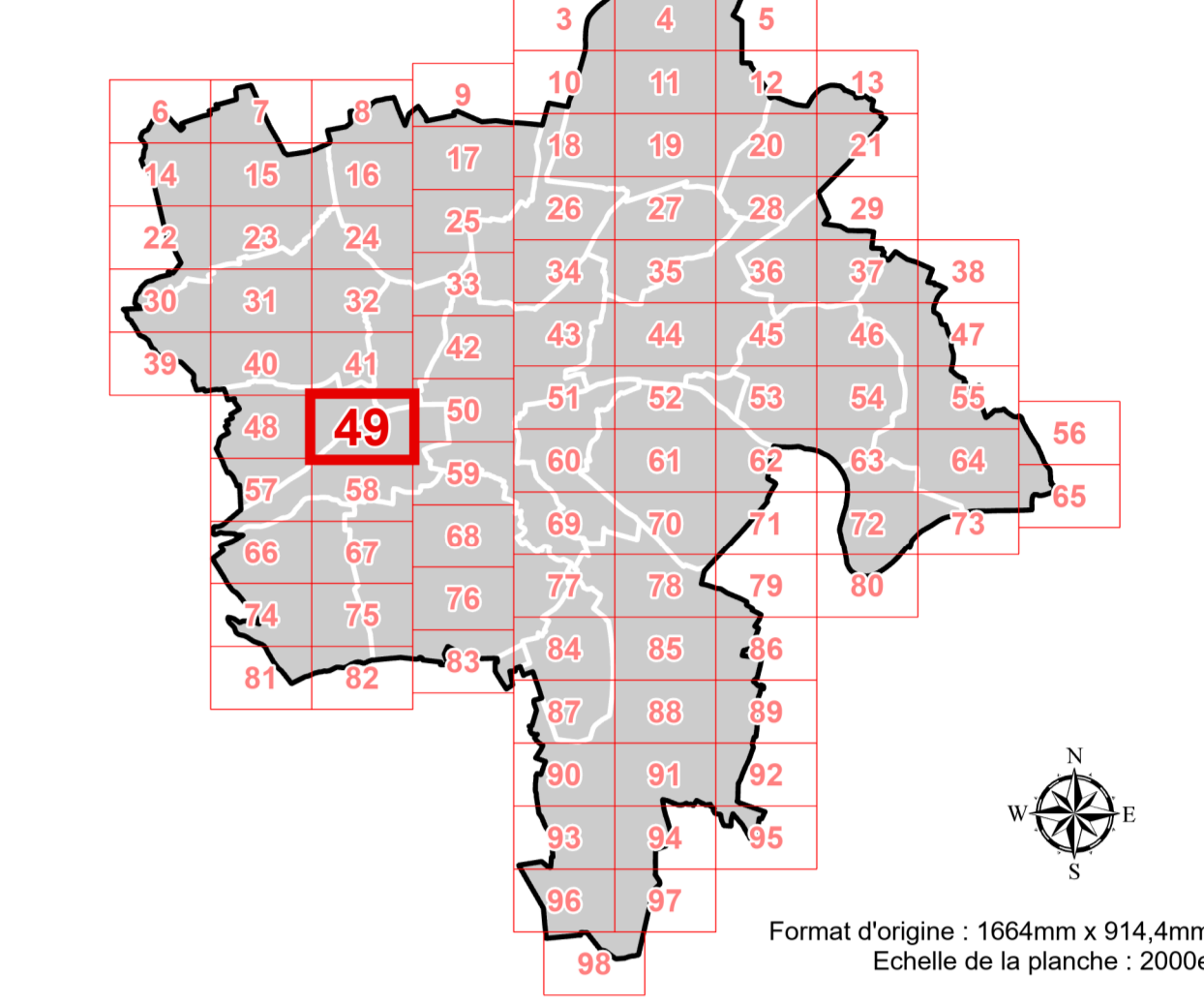


PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

ORLÉANS MÉTROPOLITAIN

PLAN DE ZONAGE AU 2000e
Planche n°49



Format d'origine : 1866mm x 914,4mm
Echelle de la planche : 2000e

LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zonages d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
UC : zone Urbaine de Centre-ville	Côté de vue et perspective urbaine
UC1 : les centres urbains	Actes protégés
UC2 : les centres urbains secondaires	Limites locales
UR : zone Urbaine de Boulevard	Alignement d'arbres
UR1 : zone Urbaine de Boulevard	Côté d'vue
UR2 : zone Urbaine de Boulevard	Parcs et jardins
UR3 : zone Urbaine de Boulevard	Boisement urbain et espaces d'ornement
UR4 : zone Urbaine de Boulevard	Espaces verts classés
UAE1 : zone Urbaine de Boulevard	Jardins familiaux et partagés
UE : zone Urbaine de Boulevard	Frange agricole ou paysanne
UC2 : zone Urbaine de Centre-ville	Zone herminée et d'aménagement hydraulique
1AU-R2-PC : zone Urbaine de Centre-ville	BBB susceptible de changer de destination
2AU : zone Urbaine de Centre-ville	Éléments de remarquables
A-S : zone Agricole	Ensembles patrimoniaux
A-L : zone Agricole	Limites commerciales protégées
A-N : zone Agricole	Emplacement réservés
A-Z : zone Agricole	Secteurs de constructibilité limités
A-AA : zone Agricole	Secteurs réservés un maximum (1) ou un maximum (2) de logements sociaux
A-AB : zone Agricole	Zone non modifiable
A-AC : zone Agricole	Emplacement de plus de 3 étages
A-AD : zone Agricole	Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation
A-AE : zone Agricole	Secteur de transports publics collectifs
A-AF : zone Agricole	
A-AG : zone Agricole	
A-AH : zone Agricole	
A-AI : zone Agricole	
A-AJ : zone Agricole	
A-AK : zone Agricole	
A-AL : zone Agricole	
A-AM : zone Agricole	
A-AN : zone Agricole	
A-AO : zone Agricole	
A-AP : zone Agricole	
A-AQ : zone Agricole	
A-AR : zone Agricole	
A-AS : zone Agricole	
A-AT : zone Agricole	
A-AU : zone Agricole	
A-AV : zone Agricole	
A-AW : zone Agricole	
A-AX : zone Agricole	
A-AY : zone Agricole	
A-AZ : zone Agricole	

